Institutional Repository - Research Portal
Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche
researchportal.unamur.be
University of Namur

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Cahiers de recherche - Série Politique Economique - Cahier n°72 (2013/12): Disparités régionales d'inflation ressentie par les ménages en Belgique : constat pour la période 2000-2011

Ernaelsteen, Christophe; Romato, Marie

Publication date:
2013

Document Version
le PDF de l'éditeur

Link to publication

Citation for pulished version (HARVARD):
Ernaelsteen, C & Romato, M 2013 'Cahiers de recherche - Série Politique Economique - Cahier n°72 (2013/12): Disparités régionales d'inflation ressentie par les ménages en Belgique : constat pour la période 2000-2011'. <http://www.unamur.be/eco/economie/cerpe/cahiers/cahiers/cahier72>

General rights
Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy
If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Download date: 03. Jul. 2025

DISPARITES REGIONALES D'INFLATION RESSENTIE PAR LES MENAGES EN BELGIQUE : CONSTAT POUR LA PERIODE 2000-2011

C. Ernaelsteen, M. Romato

CERPE – Décembre 2013

Department of Economics
Working Papers
Série Politique Economique
N°72 - 2013/12

Document téléchargeable sur : www.unamur.be/cerpe
Contact : cerpe@unamur.be

UNIVERSITÉ DE NAMUR

Résumé

Dans une contribution, datant de mars 2013 et intitulée « *Les inégalités d'inflation selon l'âge et le revenu* », Vincent Bodart et Jean Hindriks ont, sur la période de l'an 2000 à 2011, mis en évidence l'existence de différences d'inflation ressentie entre les ménages belges appartenant à des déciles de revenus différents. Ils concluent que, sur cette période, au plus un ménage a bénéficié d'un revenu important, au moins l'inflation ressentie par celui-ci a été grande. De manière complémentaire à cette étude, le présent cahier de recherche a pour but de rendre compte des disparités régionales en matière d'inflation ressentie par les ménages belges sur la période de 2000 à 2011. Selon nos estimations pour cette période, les ménages wallons ont ressenti une inflation cumulée de 30% contre 28,5% et 27,4% respectivement pour les ménages flamands et bruxellois. Deux effets peuvent expliquer ces disparités d'inflation ressentie : l'« effet revenu » tel qu'établi par Vincent Bodart et Jean Hindriks (2013) et un effet de préférences régionales pour des biens et services dont l'augmentation des prix a été plus importante de 2000 à 2011. Selon notre étude, les disparités régionales d'inflation ressentie s'expliqueraient pour plus de 80% par des préférences de consommation différentes entre les ménages du Nord et du Sud du Pays. Plusieurs tests de robustesse des résultats sont finalement menés dans cette contribution et corroborent l'existence de disparités régionales d'inflation ressentie par les ménages belges sur la période de 2000 à 2011.

Résumé *1*
Introduction *3*
1. Disparités régionales d'inflation ressentie *4*
1.1. Méthodologie de calcul de l'inflation ressentie **4**
1.2. Calcul de l'inflation ressentie par les ménages selon la région **6**
1.3. Sources des différences d'inflation ressentie par région **9**
2. Les résultats sont-ils robustes ? *21*
2.1. Les dépenses moyennes standardisées par ménages **21**
2.2. Les loyers imputés **22**
2.3. Les prix régionaux **24**
Conclusion *27*
Bibliographie *28*
Sites Internet consultés *28*
Annexes *29*

Introduction

Pour mesurer l'inflation, on recourt communément à l'utilisation d'indices dont la variation synthétise l'évolution des prix. En Belgique, il existe de nombreux indices de prix. Citons, entres autres, l'indice des prix à la consommation (IPC) dont la variation mesure l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages, l'indice « *santé* » mesurant également l'évolution des prix à la consommation exception faite des alcools, du tabac et de tous les carburants, le déflateur du Produit Intérieur Brut (PIB) dont l'évolution mesure la variation des prix des biens et services produits dans l'économie, et l'indice des prix des investissements, également appelé déflateur de la formation brute de capital fixe, qui mesure le changement dans les prix des biens d'investissement. L'évolution de ces indices est fonction de trois critères : le choix de la composition du « panier » de biens et services pris en compte dans le calcul de l'indice, le choix des pondérations attribuées à chaque bien ou service composant le panier et enfin, l'évolution du prix des biens et services correspondant. Le choix des deux premiers critères a débouché en Belgique sur la constitution du célèbre « *panier de la ménagère* » utilisé pour calculer l'indice des prix à la consommation. Ce panier est constitué par le Service de l'indice du SPF Economie. Il compte à l'heure actuelle 520 produits dont les pondérations sont établies sur base de l'Enquête sur le Budget des Ménages (EBM). Il est réévalué tous les 8 ans[1] de manière à représenter le panier de consommation moyen d'un ménage belge.

Le recours à l'utilisation d'un panier de consommation moyen donne une bonne estimation de l'évolution des prix dans un pays. Toutefois, chaque ménage consommant, d'une part, de manière différente et, d'autre part, des biens pouvant se situer en dehors du « *panier* » de biens et services considéré, il peut cacher certaines inégalités face à l'inflation réellement ressentie par les ménages. Certains ménages peuvent en effet affecter une part plus importante de leur budget dans des produits dont le prix augmente plus rapidement que d'autres. En conséquence, des pertes de pouvoir d'achat différentes selon les ménages peuvent se marquer.

Dans une publication datant de mars 2013, intitulée « *Les inégalités d'inflation selon l'âge et le revenu* », Vincent Bodart et Jean Hindriks ont mis en évidence que, sur la période de l'an 2000 à 2011, l'inflation ressentie a été plus grande pour les ménages belges dont les revenus étaient plus modestes[2]. Les auteurs expliquent ce résultat par une structure de consommation différente entre les ménages. Ainsi, de 2000 à 2010, les ménages à revenus plus faibles ont alloué une part plus importante de leur budget à des dépenses relatives au logement, dépenses

[1] Remarquons toutefois que, depuis 2004, des actualisations du panier de la ménagère sont permises tous les 2 ans afin de mieux prendre en compte les biens consommés par les ménages belges. Ces actualisations ne modifient toutefois pas fondamentalement le panier de référence puisque seules les pondérations à l'intérieur des 12 catégories de biens définies par le Service de l'indice peuvent être révisées. Depuis 2004, une actualisation du panier a été réalisée en 2008 et 2010.

[2] Cette observation a également été, plus récemment, confirmée par Bogaert et Robette (2013).

ayant subi proportionnellement une plus forte inflation que les autres biens et services consommés par les ménages.

Partant du constat établi par ces auteurs au niveau belge, nous nous interrogeons dans cette contribution sur les différences d'inflation ressentie par les ménages selon la région dans laquelle ils ont établi leur domicile. L'inflation ressentie par les ménages wallons et bruxellois est-elle plus importante que celle ressentie par les ménages flamands ? Si oui, cela est-il dû à la présence de davantage de ménages à faibles revenus en Wallonie et à Bruxelles ou cela s'explique-t-il différemment ? L'objectif de cette étude est de répondre à ces questions. Tout en confirmant les résultats de Vincent Bodart et Jean Hindriks au niveau national, notre contribution se veut complémentaire à celle-ci en apportant un éclairage au niveau régional.

Annonçons d'emblée, qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas d'indice de prix régionaux en Belgique. En conséquence, les estimations d'inflation ressentie par les ménages bruxellois, flamands et wallons ont été calculées, dans cette étude, sur base des évolutions de prix nationaux appliqués aux structures de consommation de ces ménages bruxellois, flamands et wallons respectivement.

Le présent cahier de recherche se structure de la façon suivante : la section 1 présente la méthodologie ainsi que les résultats d'inflation ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile. La section 2 teste si ces résultats sont robustes en considérant diverses modifications dans la méthodologie initiale. Enfin, une conclusion clôture cette étude.

1. Disparités régionales d'inflation ressentie

Dans cette première section, nous abordons les disparités dans l'inflation ressentie par les ménages selon leur région de domicile. La structure de la présente section est la suivante. La sous-section 1.1. présente brièvement la méthodologie utilisée pour calculer l'inflation ressentie par les ménages. Ensuite, la sous-section 1.2. expose nos résultats, calculés sur la période de 2000 à 2011, selon le niveau de revenu et la région de domicile. Enfin, la sous-section 1.3. tente d'expliquer l'origine des disparités régionales observées d'inflation ressentie par les ménages.

1.1. Méthodologie de calcul de l'inflation ressentie

La méthodologie de calcul de l'inflation ressentie par les ménages utilisée dans cette étude est similaire à celle développée dans Bodart et Hindriks (2013). Nous l'exposons brièvement dans la présente sous-section.

Afin d'évaluer les différences d'inflation ressentie par différents ménages, deux éléments doivent être pris en compte : l'évolution des prix des biens et services et les proportions dans lesquelles ces biens et services sont consommés. Enfin, en additionnant les évolutions des prix

des biens et services pondérés par les proportions dans lesquelles ils sont consommés, nous obtenons l'inflation réellement ressentie par le ménage ou le type de ménages étudié.

1.1.1. Evolution des prix des biens et services

Dans la présente étude, nous avons utilisé les indices nationaux de prix par catégorie de produits fournis par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) de 2000 à 2011. Le but de notre contribution étant de mesurer l'inflation ressentie par les ménages dans chaque région, l'utilisation de prix nationaux peut constituer une hypothèse forte. En particulier, des indices de prix régionaux pourraient nous permettre de mieux prendre en compte l'évolution des prix dans chaque région. Nous pensons notamment aux prix de l'électricité, dont la réglementation a été régionalisée en Belgique, et aux prix des logements qui peuvent varier fortement d'une région à l'autre. A contrario, l'utilisation de prix nationaux peut constituer une hypothèse plus solide dans la mesure où les enquêtes sur le budget des ménages (EBM), utilisées pour calculer les parts des différentes catégories de biens et services dans le budget des ménages, ne nous fournissent pas d'information quant au lieu, et en particulier à la région, où les biens et services sont achetés par les ménages. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de tester si la prise en compte d'indices régionaux pouvait modifier nos conclusions. A l'heure actuelle, seuls les indices nationaux sont publiés par l'ICN[3]. Dans la section 2.3., nous tenterons toutefois de différencier par région l'évolution des prix pour certaines catégories de produits sur base d'informations que nous avons pu collecter. Cela nous permettra d'observer dans quelles mesures l'utilisation d'indices régionaux pourrait modifier nos résultats.

1.1.2. Proportion de biens et services consommés par les ménages

A l'évolution des prix nationaux, nous avons attribué, pour chaque année et pour chaque décile[4] de revenus, les pondérations calculées à partir des structures de consommation différenciées par région dans les EBM de 1999 à 2010. Afin de prendre en compte au mieux l'inflation ressentie par les ménages, il convient de travailler avec un niveau de décomposition des catégories de biens et services le plus fin possible. Nous avons, de ce fait, travaillé avec le niveau de décomposition des catégories de biens et services des EBM à « quatre chiffres » établi par la Direction Générale de la Statistique et de l'Information Economique (DGSIE) et, pour certaines catégories budgétairement plus importantes, à « six chiffres »[5]. Ce niveau de décomposition nous a amené à considérer 132 catégories de produits[6]. Notons toutefois, qu'au niveau de décomposition à « quatre chiffres » de la DGSIE, certaines catégories peuvent être

[3] L'ICN justifie le choix de ne pas publier les indices de prix régionaux par la méthodologie employée pour calculer les indices de prix nationaux adaptée pour assurer la représentativité des indices. Utiliser cette même méthodologie pour produire des indices de prix régionaux, provinciaux ou locaux n'assurerait pas d'obtenir des indices suffisamment fiables.

[4] Un décile contient 10% de la population observée. Le décile 1 regroupe 10% des ménages dont le revenu est le plus faible. Le décile 10 regroupe, quant à lui, 10% des ménages dont le revenu est le plus élevé.

[5] Par exemple, nous avons différencié dans la catégorie des carburants, l'essence, le diesel et le LPG car ils correspondent à des catégories de biens importantes dans le budget des ménages et l'évolution de leur prix est sensiblement différente.

[6] Dans Bodart et Hindriks (2013), les auteurs définissent quant à eux 78 catégories de biens et services. Notre choix de travailler avec un nombre de catégories plus important ne semble toutefois pas influencer les résultats pour le Royaume qui, comme nous le verrons, sont similaires à ceux de Bodart et Hindriks (2013).

non représentatives des consommations moyennes nationale ou régionales et ne sont dès lors pas reprises dans les EBM[7]. Nous pouvons toutefois retrouver le total de ses dépenses non représentatives par différence entre le total des dépenses du budget des ménages et le total des dépenses représentatives fournies par catégorie dans les EBM. Les dépenses non représentatives ont été regroupées dans une catégorie « Autres » à laquelle nous avons appliqué, par hypothèse, l'évolution de l'indice des prix général pour évaluer leur effet sur l'inflation ressentie par les ménages. Au niveau de décomposition par région, le total de ces dépenses représente environ 2% du budget des ménages quelle que soit la région. Par contre, en prenant en compte le niveau de décomposition par décile, nous remarquons que ce total est beaucoup plus important. Le total des dépenses non représentatives des consommations moyennes s'élève à 8%, 10% et 17% respectivement en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. Au vu de l'importance de cette catégorie pour la région bruxelloise, la comparabilité des résultats bruxellois ne peut raisonnablement pas être établie avec les deux autres régions à ce niveau de détails. Dès lors, nous avons choisi de présenter et de comparer dans cette étude uniquement les résultats pour la Flandre et la Wallonie au niveau de décomposition par décile.

Dans cette étude, nous avons également exclu de la structure de consommation des ménages les loyers imputés aux propriétaires, ces loyers ne représentant pas une dépense réelle. Cette hypothèse sera toutefois revue dans la section 2.2. afin de vérifier si elle peut potentiellement modifier les conclusions de notre étude.

1.2. Calcul de l'inflation ressentie par les ménages selon la région

Nous présentons dans cette sous-section les estimations d'inflation ressentie par les ménages, tout d'abord, par région, et ensuite, par décile et par région (pour uniquement la Flandre et la Wallonie).

Le tableau 1 présente l'inflation cumulée sur la période 2000 à 2011 ressentie par les ménages belges selon leur lieu de domicile. L'inflation cumulée ressentie est exprimée en taux de croissance par rapport à l'année 1999.

[7] Notons que les données des EBM sont constituées auprès d'un échantillon d'environ 3.700 ménages belges. Lorsque certaines catégories de produits établies dans les EBM concernent un nombre trop faible de ménages de l'échantillon, les données de dépenses moyennes ne sont alors pas fournies par la DGSIE étant jugées non représentatives de la population.

Tableau 1 : Inflation cumulée sur la période 2000-2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile (en %)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
2000	2,2	2,6	2,9	2,6
2001	4,8	5,1	5,3	5,1
2002	6,4	6,5	6,6	6,5
2003	8,0	8,0	8,1	8,0
2004	9,8	9,9	10,3	10,0
2005	12,0	12,5	13,2	12,7
2006	14,0	14,3	15,3	14,6
2007	16,1	16,5	17,5	16,7
2008	20,8	21,0	22,5	21,4
2009	21,8	21,7	22,4	21,9
2010	23,9	24,4	25,4	24,6
2011	**27,4**	**28,5**	**30,0**	**28,8**

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

Le tableau 1 le montre, au niveau national, l'inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages belges a été en moyenne de 28,8%. Il montre également une certaine disparité au niveau régional. En effet, sur cette même période, les ménages wallons ont ressenti une plus grande inflation que les ménages bruxellois et flamands. Elle s'établit à 30% en Wallonie contre 27,4% et 28,5% respectivement à Bruxelles et en Flandre.

Qu'en est-il si nous prenons en compte la structure des revenus ? Le tableau 2 présente, pour la Flandre, la Wallonie et pour le Royaume, l'inflation cumulée de l'an 2000 à 2011, ressentie par les ménages selon le décile auquel ils appartiennent. Pour rappel, les résultats pour Bruxelles ne sont pas présentés puisqu'ils ne peuvent raisonnablement pas être comparés avec ceux des deux autres régions (cf. sous-section 1.1.2.).

Tableau 2 : Inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile et le décile de revenus auquel ils appartiennent (en %)

	Décile 1	Décile 2	Décile 3	Décile 4	Décile 5	Décile 6	Décile 7	Décile 8	Décile 9	Décile 10
Flandre	33,9	32,7	31,7	30,0	31,1	29,4	28,2	28,6	27,9	26,9
Wallonie	34,3	35,9	34,0	34,2	33,2	32,6	31,0	29,8	28,5	29,4
Royaume	32,2	32,4	30,4	31,3	29,4	29,5	28,2	28,1	27,4	27,3

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

Le tableau 2 montre que, sur la période de 2000 à 2011, les ménages belges à revenus plus modestes ressentent davantage l'inflation (32,2%) que ceux à revenus plus élevés (27,3%). Le résultat établi sur base de nos estimations confirme donc celui obtenu par Bodart et Hindriks (2013). Au niveau régional, ce constat s'observe également. Toutefois, en Flandre, nous observons que seuls les déciles 1 et 2, soit 20% de la population, ont ressenti une inflation cumulée supérieure à 32% alors que ce constat vaut pour les 6 premiers déciles en Wallonie, soit 60% de la population.

Par ailleurs, en Belgique, les ménages bénéficient d'un système d'indexation des revenus afin de combler les pertes de pouvoir d'achat entraînées par l'inflation. Ainsi, chaque fois que l'indice « santé » pivot est dépassé, les salaires du secteur public et les allocations sociales sont majorés de 2%. Dans le secteur privé, l'indexation se base également sur l'indice « santé » mais selon des modalités qui dépendent de chaque commission paritaire. Ces spécificités différentes d'indexation n'ont toutefois que peu d'effet, à long terme, sur l'indexation cumulée.

Etant donné le retrait dans l'indice « santé » des alcools, du tabac et des carburants, produits ayant subis ces dernières années une inflation plus forte que les autres produits, il en résulte que l'indexation des revenus n'a comblé que partiellement la perte de pouvoir d'achat des ménages belges.

De 1999 à 2011, l'indice « santé » a progressé de 26,8%[8]. En comparaison des pourcentages d'inflation ressentie repris dans le tableau 2, l'indexation des revenus n'a donc permis de combler que partiellement la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation des ménages belges. Les tableaux 3 et 4 chiffrent ces pertes de pouvoir d'achat respectivement par région et, par décile et région (à l'exception de Bruxelles). Elles sont calculées par différence entre le revenu moyen par ménage de 1999 indexé sur base de l'inflation réellement ressentie par les ménages entre 1999 et 2011 et le revenu moyen indexé sur base de l'indice « santé » sur cette même période. Une perte de pouvoir d'achat de 100 euros n'étant proportionnellement pas la même pour un ménage à revenus élevés que pour un ménage à revenus plus modestes, le tableau 5 reprend, pour assurer leur comparabilité, les pertes de pouvoir d'achat par décile en pourcentage du revenu moyen de 2010.

Tableau 3 : Perte de pouvoir d'achat annuelle, cumulée depuis 1999, des ménages selon leur lieu de domicile (en euros de 2011)

	Total
Bruxelles	138
Flandre	480
Wallonie	881
Royaume	550

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

Tableau 4 : Perte de pouvoir d'achat annuelle, cumulée depuis 1999, des ménages selon leur lieu de domicile et le décile auquel ils appartiennent (en euros de 2011)

	Décile 1	**Décile 2**	**Décile 3**	**Décile 4**	**Décile 5**	**Décile 6**	**Décile 7**	**Décile 8**	**Décile 9**	**Décile 10**
Flandre	498	672	692	550	886	648	419	617	455	46
Wallonie	468	954	951	1.174	1.167	1.267	1.121	959	705	2.480
Royaume	349	603	488	728	501	620	398	439	256	414

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

[8] Soit 12 sauts d'index entre 1999 et 2011.

Tableau 5 : Perte de pouvoir d'achat annuelle, cumulée depuis 1999, des ménages selon leur lieu de domicile et le décile auquel ils appartiennent (en % de revenu moyen de 2010)

	Décile 1	Décile 2	Décile 3	Décile 4	Décile 5	Décile 6	Décile 7	Décile 8	Décile 9	Décile 10
Flandre	4,6	4,2	3,4	2,3	3,0	1,8	1,0	1,3	0,8	0,1
Wallonie	5,2	6,7	5,5	5,6	4,6	4,1	3,0	2,2	1,3	3,0
Royaume	3,6	4,1	2,6	3,2	1,9	1,9	1,0	1,0	0,5	0,5

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

D'après nos estimations, la perte de pouvoir d'achat moyenne annuelle des ménages belges, cumulée depuis 1999, se chiffre à quelques 550 euros. En d'autres termes, toutes autres choses étant égales par ailleurs, les ménages belges auraient en moyenne bénéficié de 550 euros supplémentaires en 2011 si les revenus avaient été indexés depuis 1999 sur base de l'inflation moyenne réellement ressentie par ces ménages plutôt que sur l'indice « santé ». Au niveau régional, ce sont les ménages wallons qui ont subi la perte de pouvoir d'achat moyenne la plus importante. Elle se chiffre à 881 euros contre 480 et 138 euros respectivement en Flandre et à Bruxelles. Lorsqu'on observe les résultats par décile, les tableaux 4 et 5 le montrent, ce sont les ménages à revenus plus élevés qui sont le moins touchés par les pertes de pouvoir d'achat. Les pertes de pouvoir d'achat exprimées en pourcentage du revenu oscillent aux alentours de 3% pour les ménages belges appartenant aux déciles de revenus les plus faibles contre 1% pour ceux des déciles de revenus plus importants. Notons également que, pour les 6 premiers déciles en Wallonie, les pertes de pouvoir d'achat sont supérieures à 4% du revenu alors que cette situation s'observe en Flandre uniquement pour les deux premiers déciles.

1.3. Sources des différences d'inflation ressentie par région

D'où peuvent provenir les différences régionales d'inflation ressentie par les ménages mises en évidence à la section 1.2. ?

Deux explications sont possibles. Premièrement, il peut s'agir d'un effet que nous qualifions d'« effet revenu ». C'est l'effet démontré par Bodart et Hindriks (2013) sur la période 2001 à 2011 en Belgique : plus le revenu d'un ménage est important et plus l'inflation ressentie par ce ménage est faible[9]. En conséquence, si une région regroupe proportionnellement plus de ménages à revenus plus modestes qu'une autre, l'inflation ressentie par les ménages de cette région devrait donc être plus importante. Complémentairement à cet effet revenu, une deuxième explication peut être avancée. Elle consiste en des préférences régionales différentes dans la consommation de certains biens et services. Ainsi, si les ménages d'une région préfèrent consommer des biens et services dont l'inflation se révèle plus importante que sur les autres produits, on observera alors une plus grande inflation ressentie par les ménages de cette région. Notons que ces deux effets peuvent jouer en sens inverse ou, au contraire, se renforcer.

[9] Cet effet revenu s'explique lui-même par un effet de structure : les ménages à revenus plus modestes ayant consommé proportionnellement plus de biens et services ayant subi une inflation plus forte sur la période 2000 à 2010, ils ont ressenti plus fortement l'inflation.

Afin de se rendre compte de l'importance respective de ces deux effets sur la période étudiée, observons tout d'abord les tableaux 6 et 7. Le tableau 6 présente l'importance des revenus régionaux moyens des ménages calculés sur base des EBM. Ils sont exprimés en indice par rapport au Royaume. Le tableau 7 donne, quant à lui, les structures de consommation régionales moyennes également calculées sur base des EBM pour la période 1999 à 2010. Dans ce tableau, les dépenses des ménages, calculées sur base de la structure à 132 catégories que nous avons établies, sont regroupées, par souci de lisibilité, dans 13 catégories de biens et services plus globales. La treizième catégorie regroupe le total des dépenses non représentatives des consommations moyennes nationale ou régionales des EBM qui n'ont pu être répertoriées dans les 12 catégories précédentes.

Tableau 6 : Revenu régional moyen des ménages calculé sur la période 1999 – 2010 (en indice 100 = Royaume)

	Bruxelles	**Flandre**	**Wallonie**	**Royaume**
Revenu régional moyen des ménages	94,7	103,4	95,8	100,0

Sources : DGSIE et calculs CERPE.

Tableau 7 : Structures de consommation régionale moyenne des ménages sur la période 1999 – 2010 (en %)

	Bruxelles	**Flandre**	**Wallonie**	**Royaume**
1. Produits alimentaires et boissons	16,1	17,0	18,0	17,2
2. Tabac	0,9	0,8	1,0	0,9
3. Articles d'habillement et articles chaussants	4,9	5,9	4,8	5,4
4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	19,7	12,5	14,3	13,9
5. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	6,1	7,2	7,0	7,1
6. Dépenses de santé	5,7	5,3	5,6	5,4
7. Transports	12,2	15,1	15,7	15,1
8. Communications	3,5	2,9	3,1	3,1
9. Loisirs et culture	8,4	8,9	8,9	8,9
10. Enseignement	1,2	0,9	0,8	0,9
11. Hôtels, cafés et restaurants	5,6	6,6	4,6	5,9
12. Autres biens et services	13,6	15,0	14,2	14,6
13. Autres*	2,1	1,7	2,0	1,6
Total	100	100	100	100

*Sources : DGSIE et calculs CERPE. *Dépenses non représentatives des consommations moyennes nationale ou régionales dans les EBM.*

Le tableau 6 montre que le revenu régional moyen des ménages estimé sur base des EBM a été, sur la période 1999 à 2010, plus important en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. Cette observation pourrait donc expliquer pourquoi l'inflation ressentie par les ménages wallons a été plus grande qu'en Flandre (cf. tableau 2). Ce n'est par contre pas le cas pour Bruxelles où les ménages ont perçu un revenu moyen inférieur à celui des ménages flamands mais ont ressenti en même temps une inflation moins forte.

Le tableau 7 nous montre ensuite que la structure de consommation a été quelque peu différente sur la période 1999 à 2010 entre les ménages bruxellois, flamands et wallons. Pour

les ménages wallons, il semblerait qu'ils aient consacré une part proportionnellement plus importante dans les produits alimentaires que les ménages des deux autres régions. A Bruxelles, ce sont par contre les dépenses relatives au logement qui ont été, en termes relatifs, les plus importantes. Enfin, sur cette même période, les ménages flamands semblent avoir été plus friands d'articles vestimentaires, de dépenses dans l'HORECA et d'achats dans les autres biens et services.

Bien que le tableau 7 nous suggère des disparités régionales dans la manière de consommer, il ne nous permet toutefois pas de préjuger des préférences régionales pour des biens et services pour lesquels l'inflation a été importante sur la période 2000 à 2011. En effet, au sein des catégories reprises au tableau 7, les prix de certains biens et services peuvent évoluer de manière très différente. En conséquence, pour une même proportion de consommation dans une catégorie du budget entre deux ménages, l'inflation ressentie par ceux-ci peut être considérablement différente si l'un d'eux consomme des biens dont les prix évoluent plus rapidement. Pour rendre compte de cet effet, le tableau 8 présente les contributions à l'inflation ressentie par les ménages pour chacune des trois régions. Ces contributions ont été calculées sur base de la structure et des prix pour les 132 catégories de produits que nous avons établies. Elles sont ensuite regroupées, dans un souci de lisibilité, dans les 13 mêmes catégories de biens et services que celles du tableau 7.

Tableau 8 : Contributions des différentes catégories de biens à l'inflation ressentie de 2000 à 2011 par les ménages selon leur région de domicile (en point de pourcentage d'inflation ressentie)

	Bruxelles	**Flandre**	**Wallonie**	**Royaume**
1. Produits alimentaires et boissons	5,0	5,4	5,8	5,5
2. Tabac	0,6	0,5	0,6	0,6
3. Articles d'habillement et articles chaussants	0,5	0,6	0,5	0,6
4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	8,5	6,8	8,5	7,5
5. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1,3	1,5	1,4	1,5
6. Dépenses de santé	1,0	0,9	1,0	0,9
7. Transports	3,7	5,2	5,5	5,2
8. Communications	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6
9. Loisirs et culture	-0,3	-0,2	0,0	-0,2
10. Enseignement	0,3	0,3	0,2	0,3
11. Hôtels, cafés et restaurants	2,2	2,6	1,8	2,3
12. Autres biens et services	4,6	5,1	4,6	4,9
13. Autres*	0,6	0,5	0,6	0,5
Inflation totale ressentie	**27,4**	**28,5**	**30,0**	**28,8**

*Sources : DGSIE et calculs CERPE. *Dépenses non représentatives des consommations moyennes nationale ou régionales dans les EBM.*

En ce qui concerne le niveau national, le tableau 8 nous informe que, sur les 28,8% d'inflation ressentie par les ménages belges de 2000 à 2011, 7,5 points de pourcentage sont dus à l'inflation dans la catégorie du logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, 5,5 points de pourcentage à l'inflation dans la catégorie des produits alimentaires et boissons, et

5,2 points de pourcentage à l'inflation des produits répertoriés dans la catégorie du transport. L'inflation dans ces 3 seules catégories explique donc près de deux tiers de l'inflation ressentie par les ménages en Belgique. Remarquons également que seule l'évolution des prix dans les catégories « communications » et « loisirs et culture » ont contribué négativement à l'inflation totale ressentie par les ménages.

Au niveau régional, le tableau 8 nous apprend que c'est, comme au niveau national, l'inflation dans les catégories « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles », « produits alimentaires et boissons », et « transport » qui explique principalement l'inflation ressentie par les ménages. Il nous apprend également que les différences régionales d'inflation ressentie sont dues à des structures de consommation régionales différentes entre, d'une part, catégories de biens et services et, d'autre part, au sein même de ces catégories. Ainsi, la part plus importante consacrée par les ménages wallons aux produits alimentaires et boissons (cf. tableau 7), se traduit par une contribution plus grande de cette catégorie à l'inflation totale ressentie par les ménages wallons (5,8 points de pourcentage contre 5,4 et 5 en Flandre et à Bruxelles). Par ailleurs, alors que les ménages bruxellois ont dépensé en moyenne 19,7% de leur budget pour les dépenses relatives au logement contre 14,3% pour les ménages wallons (cf. tableau 7), les contributions de cette catégorie à l'inflation s'élèvent toutes deux à 8,5 points de pourcentage. Ce constat révèle des différences dans la manière de consommer entre les Bruxellois et les Wallons au niveau des sous-catégories relatives au logement. En effet, il semble que les Bruxellois consacrent une plus grande part de leur budget pour obtenir ou conserver leur logement que les Wallons mais, à l'inverse, les Wallons consacrent une plus grande part de leur budget pour les frais relatifs au logement (électricité, chauffage, eau,…). L'inflation ayant été plus importante de 2000 à 2011 sur les frais relatifs au logement, nos calculs aboutissent finalement, bien que les Bruxellois aient dépensé proportionnellement une part plus importante dans le logement, à une contribution à l'inflation de cette catégorie similaire en Wallonie et à Bruxelles.

Nous l'avons vu dans la sous-section 1.2., l'inflation ressentie par les ménages est également très différente lorsqu'on la différencie par décile de revenus. Dans les tableaux 9 et 10, sont reproduites respectivement pour la Flandre et la Wallonie, les contributions à l'inflation ressentie par les ménages selon le décile auxquels ils appartiennent. Les résultats pour Bruxelles ne sont quant à eux pas reproduits puisque, pour rappel, ils ne sont raisonnablement pas comparables avec ceux de la Flandre et de la Wallonie dû à l'importante proportion de dépenses non représentatives des consommations moyennes rejetées dans la catégorie « Autres » au niveau de décomposition par décile.

Tableau 9 : Contributions des différentes catégories de biens et services à l'inflation ressentie de 2000 à 2011 par les ménages **flamands** selon le décile auquel ils appartiennent (en point de pourcentage d'inflation ressentie)

Catégorie	**Décile**									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. Produits alimentaires et boissons	5,9	5,7	5,9	5,8	5,9	5,6	5,3	5,4	5,1	4,8
2. Tabac	0,8	0,8	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,3	0,3
3. Articles d'habillement et articles chaussants	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7
4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	11,0	9,9	9,1	7,2	7,6	6,3	4,8	6,1	4,8	4,6
5. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1,3	1,4	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5	1,9
6. Dépenses de santé	0,9	1,1	0,9	0,9	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
7. Transports	3,5	3,6	4,0	4,4	4,0	4,7	4,9	4,7	5,8	5,2
8. Communications	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,5	-0,5
9. Loisirs et culture	0,6	0,5	-0,1	0,1	0,2	-0,1	0,0	-0,2	-0,2	-0,4
10. Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
11. Hôtels, cafés et restaurants	2,5	2,7	2,8	2,7	2,6	2,6	2,6	2,7	2,7	2,5
12. Autres biens et services	4,5	4,5	4,7	4,8	4,8	5,1	5,4	5,1	5,2	5,3
13. Autres*	3,0	2,9	2,6	2,2	3,0	2,0	2,1	1,8	1,4	1,4
Inflation totale ressentie	**33,9**	**32,7**	**31,7**	**30,0**	**31,1**	**29,4**	**28,2**	**28,6**	**27,9**	**26,9**

*Sources : DGSIE et calculs CERPE. *Dépenses non représentatives des consommations moyennes nationale ou régionales dans les EBM.*

Tableau 10 : Contributions des différentes catégories de biens et services à l'inflation ressentie de 2000 à 2011 par les ménages **wallons** selon le décile auquel ils appartiennent (en point de pourcentage d'inflation ressentie)

Catégorie	**Décile**									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. Produits alimentaires et boissons	6,3	6,4	6,2	6,2	6,4	6,2	6,1	5,6	5,5	4,8
2. Tabac	1,1	1,0	0,9	0,7	0,7	0,8	0,7	0,5	0,4	0,4
3. Articles d'habillement et articles chaussants	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	14,2	14,7	11,5	11,0	9,7	8,4	7,6	6,7	5,7	6,0
5. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	0,9	1,0	1,1	1,4	1,2	1,5	1,4	1,4	1,2	1,4
6. Dépenses de santé	0,8	1,0	1,1	1,0	0,8	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8
7. Transports	2,6	3,0	3,7	4,1	4,6	4,9	4,9	5,3	5,8	6,0
8. Communications	-0,7	-0,6	-0,7	-0,7	-0,8	-0,7	-0,6	-0,5	-0,6	-0,5
9. Loisirs et culture	0,5	0,8	0,8	0,6	0,8	0,6	0,2	0,2	0,0	0,2
10. Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4
11. Hôtels, cafés et restaurants	1,5	1,3	1,6	1,6	1,8	1,7	1,9	2,0	1,9	2,0
12. Autres biens et services	3,2	3,6	3,7	4,2	4,2	4,5	4,4	4,5	4,9	5,5
13. Autres*	3,5	3,5	3,8	3,9	3,4	3,1	3,0	2,4	2,1	1,9
Inflation totale ressentie	**34,3**	**35,9**	**34,0**	**34,2**	**33,2**	**32,6**	**31,0**	**29,8**	**28,5**	**29,4**

*Sources : DGSIE et calculs CERPE. *Dépenses non représentatives des consommations moyennes nationale ou régionales dans les EBM.*

A la lecture des tableaux 9 et 10, nous pouvons observer que, sur la période 2000 à 2011, les contributions à l'inflation ressentie par les ménages des catégories « produits alimentaires et boissons », « tabac » et « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles» diminue à mesure que le revenu augmente. L'inverse s'observe par contre pour les catégories « transports » et « autres biens et services ». Ce constat s'explique par la structure de consommation qui se modifie à mesure que le revenu augmente. Plus le revenu d'un ménage est important moins sa part consacrée au logement et aux produits alimentaires est grande et, à l'inverse, plus sa part de dépenses dans le transport et les autres biens et services est élevée[10]. Pour les autres catégories, les contributions à l'inflation ressentie semblent similaires quel que soit le revenu.

En termes de différences d'inflation ressentie entre les ménages flamands et wallons, il semblerait que celles-ci s'expliquent par des contributions à l'inflation ressentie plus importante dans la catégorie « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » et dans une moindre mesure dans la catégorie « produits alimentaires et boissons » et « transport ». La comparabilité entre les déciles flamands et les déciles wallons n'est toutefois pas aisée à établir dans la mesure où le revenu moyen dans un même décile est en général plus élevé en Flandre qu'en Wallonie.

Toutes les observations exposées dans cette sous-section tendent à nous faire penser que la plus forte inflation ressentie par les ménages wallons s'expliquerait par une combinaison de l'effet revenu et de l'effet de préférences wallonnes pour la consommation de biens et services dont l'inflation a été plus importante sur la période 2000 à 2011. Afin de vérifier et de quantifier ces deux effets, nous nous sommes livrés à un exercice économétrique sur base des données issues des EBM par décile et par région sur la période 2000 à 2010. Il consiste à expliquer les parts dans les catégories de consommation de biens et services du budget des ménages par le revenu et la région de domicile de ces ménages. Nous avons également ajouté la croissance du prix réel et le temps comme variables explicatives au vu de leur importance pour expliquer l'évolution des parts dans les catégories de consommation de biens et services du budget des ménages. Les spécifications testées se formulent de la manière suivante[11] :

$$y_t^{i,j} = \beta^i x_t^j + \gamma^i \dot{P}_t^i + \lambda^i D + \sigma^i t + \mu_t^{i,j} \qquad (1)$$

Où $y_t^{i,j}$ exprime la part du budget des ménages consacrées à la catégorie de produits i par le décile j l'année t, x_t^j représente le revenu moyen[12] du décile j l'année t, $\dot{P}_t^i$ est le taux de

[10] Les structures du budget des ménages par décile pour la Flandre et la Wallonie sont, pour information, reproduites en annexes.

[11] Les résultats présentés dans cet article ont été estimés par la méthode OLS (Ordinary least squares). D'autres méthodes (GLM, Generalized linear model et SUREG, seemingly unrelated regression) ont été testées et fournissent des valeurs des coefficients et des significativités similaires à ceux de la méthode OLS. Par souci de simplicité, nous ne reprenons que les résultats obtenus par la méthode OLS.

[12] Le revenu moyen considéré ici est exprimé en volume afin d'assurer sa comparabilité dans le temps. Les données de revenu moyen par décile issues des EBM ont en conséquence été déflatées par l'indice « santé ».

croissance du prix réel[13] (exprimé en pourcent) du bien i l'année t, D est la dummy régionale qui prend la valeur 1 lorsque le ménage est domicilié en Wallonie et 0 lorsqu'il est domicilié en Flandre[14], et t désigne le temps numéroté de 0 (pour 1999) à 11 (pour 2010). β^i, γ^i, λ^i et σ^i sont, respectivement, les coefficients calculés des variables x, P, D et t. Enfin, $\mu_t^{i,j}$ désigne le terme aléatoire résiduel de la régression.

Le tableau 11 présente les résultats de ces régressions. Ils ont été calculés pour les 12 catégories principales de biens et services établies par la DGSIE. L'inflation pouvant être parfois très différente au sein même d'une catégorie de produits, nous avons également repris les résultats pour certaines sous-catégories de biens et services consommés dans des proportions relativement importantes par les ménages et pour lesquelles l'inflation a été significativement différente sur la période considérée.

[13] Le prix réel est le prix du bien déflaté par l'indice « santé ».

[14] Rappelons à nouveau que nous ne testons pas les résultats pour Bruxelles étant donné qu'au niveau de décomposition par décile, les données sont difficilement comparables avec les deux autres régions.

Tableau 11 : Résultats des régressions des parts[15] (en %) de consommation dans les différentes catégories de biens et services sur le revenu, la croissance du prix réel, une dummy régionale (1 = ménage wallon, 0 = ménage flamand) et le temps, écarts types robustes

Part consommée dans le budget des ménages dans	**Revenu (milliers d'euros)**	$\dot{P}_t^i$	**D**	**t**	**Cons.**	**R^2**	**N**
1. Produits alimentaires et boissons	-0,046*** (-15,16)	0,015 (0,24)	0,810*** (5,95)	-0,106*** (-5,29)	19,77*** (96,42)	0,5741	220
1.a. Viande	-0,016*** (-19,79)	-0,001 (-0,14)	0,381*** (9,70)	-0,075*** (-11,99)	4,71*** (76,37)	0,7290	220
1.b. Autres produits alimentaires	-0,024*** (-11,88)	0,011 (0,43)	0,125 (1,48)	-0,032* (-2,38)	11,56*** (81,50)	0,4311	220
1.c. Boissons	-0,006*** (-5,22)	0,004 (0,34)	0,395*** (8,94)	-0,022** (-3,16)	3,48*** (45,67)	0,3714	220
2. Tabac	-0,014*** (-15,81)	0,018** (2,94)	0,135*** (3,90)	-0,039*** (-7,04)	1,61*** (29,52)	0,6252	220
3. Articles d'habillement et articles chaussants	0,046*** (15,51)	-0,003 (-0,08)	-0,924*** (-9,21)	-0,061*** (-3,72)	4,12*** (24,85)	0,7085	220
4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	-0,214*** (-14,77)	-0,100 (-1,32)	2,429*** (5,47)	0,121 (1,67)	21,23*** (36,58)	0,6755	220
4.a. Loyers et charges liées au logement autres que celles reprises au 4.b.	-0,152*** (-13,42)	0,093 (1,20)	1,118** (3,08)	-0,031 (-0,52)	12,93*** (24,80)	0,5961	220
4.b. Eau, électricité, chauffage	-0,066*** (-13,98)	-0,014 (-1,30)	1,389*** (8,25)	0,145*** (5,33)	7,63*** (30,50)	0,6441	220
5. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	0,035*** (10,47)	0,041 (0,71)	-0,085 (-0,55)	0,012 (0,45)	5,64*** (23,67)	0,3015	220
6. Dépenses de santé	-0,025*** (-11,35)	0,085** (3,02)	0,251* (2,42)	0,028* (2,42)	6,34*** (40,20)	0,3680	220

t statistiques entre parenthèses
*p<0,05, **p<0,01, ***p<0,001
Sources : DGSIE et calculs CERPE.

.

[15] Les parts de consommation pour les 12 différentes catégories de biens et services ont ici été calculées sur base des données des EBM à « un et deux chiffres » afin d'éviter le rejet des données des dépenses non représentatives des consommations moyennes dans une treizième catégorie.

Tableau 11 (suite) : Résultats des régressions des parts (en %) de consommation dans les différentes catégories de biens et services sur le revenu, la croissance du prix réel, une dummy régionale (1 = ménage wallon, 0 = ménage flamand) et le temps, écarts types robustes

Part consommée dans le budget des ménages dans	**Revenu (milliers d'euros)**	$\dot{P}_t^i$	**D**	**t**	**Cons.**	**R²**	**N**
7. Transports	0,117*** (10,67)	0,069 (0,71)	0,137 (0,35)	-0,047 (-0,75)	10,65*** (17,66)	0,4288	220
7.a. Achat de véhicules	0,109*** (8,80)	0,074 (0,55)	-0,006 (-0,01)	-0,052 (-0,69)	-0,26 (-0,31)	0,3207	220
7.b. Carburants et frais d'utilisation	0,053*** (11,63)	0,052* (2,18)	-0,505** (-3,37)	0,026 (1,01)	6,11*** (28,68)	0,5362	220
8. Communications	-0,012*** (-11,61)	0,033*** (4,49)	0,221*** (4,72)	0,031*** (4,12)	3,41*** (47,28)	0,4591	220
9. Loisirs et culture	0,030*** (10,48)	-0,052 (-1,11)	0,116 (1,06)	-0,101*** (-5,40)	8,10*** (42,55)	0,4397	220
10. Enseignement	0,018*** (14,53)	-0,005 (-0,26)	-0,061 (-1,40)	-0,006 (-0,87)	0,13 (1,82)	0,6104	220
11. Hôtels, cafés et restaurants	0,009** (3,50)	0,048 (1,22)	-2,178*** (-21,59)	0,003 (0,18)	6,24*** (42,92)	0,6953	220
12. Autres biens et services	0,057*** (8,94)	-0,237* (-2,62)	-0,852*** (-3,71)	0,191*** (5,37)	12,86*** (37,50)	0,4372	220

t statistiques entre parenthèses
*p<0,05, **p<0,01, ***p<0,001
Sources : DGSIE et calculs CERPE.

Le premier résultat que nous observons dans le tableau 11 est le suivant : toutes les parts des catégories de produits peuvent s'expliquer de manière significative par le niveau de revenu du ménage. Ce résultat nous permet d'identifier les catégories de produits dont la part dans le budget des ménages est corrélée positivement ou négativement avec le revenu. Ainsi, les parts dans le budget des ménages des 7 catégories « Articles vestimentaires », « Ameublement et équipement ménager », « Transport », « Loisirs et culture », « Enseignement », « Hôtel et restaurants » et « Autres biens et services » apparaissent positivement corrélées avec le revenu tandis que celles des 5 catégories « Produits alimentaires », « Tabac », « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles», « Dépenses de santé », et « Communications » se révèlent négativement corrélées. Ce résultat attendu nous confirme qu'à mesure que le revenu augmente, les ménages dépensent proportionnellement moins dans des biens de premières nécessités (s'alimenter, se loger, se soigner) et plus dans des dépenses moins nécessaires (se déplacer, bien s'habiller, aller au restaurant,…). Remarquons également que le même constat s'observe pour les sous-catégories de biens et services considérées.

Le deuxième résultat observable dans le tableau 11 est, qu'à revenu identique, un comportement de consommation différent se marque selon la région de domicile des ménages. Ainsi, à revenu égal, un ménage wallon moyen consacre une part plus importante que son équivalent flamand aux produits alimentaires (0,81 point de pourcentage), aux produits contenant du tabac (0,14 point de pourcentage), aux dépenses liées au logement (2,43 points

de pourcentage), aux dépenses de soins de santé (0,25 point de pourcentage) et aux dépenses relatives à la communication (0,22 point de pourcentage). A l'inverse, toujours à revenu égal, un ménage flamand moyen dépense proportionnellement plus qu'un ménage wallon moyen en produits vestimentaires (0,92 point de pourcentage), dans l'HORECA (2,18 points de pourcentage) et dans les autres biens et services (0,85 point de pourcentage). Pour le dire autrement, à revenu égal, un ménage wallon a consacré, sur la période 2000 à 2010 et exprimé en euros de 2010, environ 275 euros annuellement de plus qu'un ménage flamand aux produits alimentaires, 50 euros dans des produits contenant du tabac, 825 euros dans des dépenses liées au logement, 85 euros dans des dépenses de soins de santé[16] et 75 euros dans des dépenses relatives à la communication. Et, à l'inverse, à revenu égal, un ménage flamand a dépensé environ 310 euros annuellement de plus qu'un ménage wallon dans des articles vestimentaires, 740 euros dans l'HORECA et 290 euros dans les autres biens et services. Pour les autres catégories de biens et services (« Ameublement et équipement ménager », « Transport », « Loisirs et culture » et « Enseignement »), la dummy régionale ne se révèle pas significative ; il ne semble donc pas y avoir, à revenu égal, de différences comportementales entre les ménages flamands et wallons pour ces autres catégories.

De manière plus spécifique à présent, nous observons que la part plus importante consacrée aux produits alimentaires des ménages wallons s'explique par une plus grande consommation de viande (0,38 point de pourcentage) et de boissons (0,40 point de pourcentage) que les ménages flamands. Par contre, pour les « autres produits alimentaires », un comportement de consommation différent dû à une préférence régionale ne se constate pas puisque la dummy ne se révèle pas significative. En ce qui concerne la catégorie « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles », la plus grande consommation des ménages wallons à revenu égal s'explique, d'une part, par de plus grandes dépenses pour obtenir ou garder leur logement et, d'autre part, par proportionnellement plus de dépenses dans les frais associés au logement (électricité, eau, chauffage,…). Enfin, en ce qui concerne la catégorie « transport », la part plus importante dépensée en Flandre ne s'expliquerait pas par une dépense moyenne plus élevée pour acquérir un véhicule mais bien par une utilisation moyenne plus importante à revenu égal des transports en Flandre.

La part du budget des ménages consacrée dans une catégorie de biens et services peut également être influencée par l'évolution, en termes réels, des prix de ces biens et services. En effet, si les prix des biens et services d'une catégorie augmentent plus rapidement que ceux des autres catégories de produits, la part dépensée dans cette catégorie de produits augmentera si le ménage désire maintenir son niveau de consommation dans cette catégorie de produits. C'est pourquoi nous avons également introduit l'évolution des prix réels comme variable explicative des parts dans le budget des ménages. Les résultats du tableau 11 nous montrent par ailleurs que les coefficients de cette variable ne sont pas significativement différents de zéro pour la majorité des catégories de produits. Autrement dit, les consommateurs auraient tendance à substituer certains produits par d'autres lorsque le prix des premiers augmente plus rapidement. Notons toutefois l'impact significativement positif de la hausse du prix réel pour

[16] Il s'agit bien ici des seules dépenses de soins de santé à charge des ménages.

les catégories « tabac », « soins de santé » et « carburants et utilisation des véhicules », catégories de biens pour lesquelles, lorsque leur prix réel augmente, les ménages wallons et flamands semblent moins enclins à les substituer par d'autres biens et services. De plus, on note l'impact significativement négatif de la baisse du prix réel sur la part du budget consacrée à la catégorie « communication ».

Enfin, un dernier résultat intéressant concerne la variable temporelle. Celle-ci nous apprend que, à mesure que les années ont passé, le comportement de consommation des ménages a évolué au cours de la dernière décennie. Ainsi, les ménages ont consacré proportionnellement moins de dépenses relatives aux produits alimentaires, au tabac, aux articles vestimentaires et enfin à celles relatives aux loisirs et à la culture. Les dépenses dans la communication et dans les autres biens et services ont, par contre, augmenté avec le temps au cours de la période 2000 à 2010.

Nous l'avons vu, deux éléments peuvent expliquer les disparités d'inflation ressentie entre les ménages flamands et les ménages wallons : le niveau de revenu du ménage et des préférences régionales différentes. Ces deux composantes se sont notamment révélées significatives pour expliquer l'évolution de 2000 à 2010 des parts de consommation de la plupart des catégories de biens et services dans le budget des ménages. Il nous reste à présent à déterminer dans quelle mesure l'effet revenu et l'effet préférence régionale expliquent les différences d'inflation ressentie entre les ménages wallons et les ménages flamands. Pour répondre à cette interrogation, nous nous sommes livrés à un exercice basé sur la méthode « shift share ». Il consiste à recalculer l'inflation ressentie par les ménages wallons sur base des parts de consommation dans les différentes catégories de biens et services qu'ils auraient eu s'ils avaient perçu un revenu moyen équivalent à celui des ménages flamands. Pour calculer ces parts, il suffit d'ajouter aux parts wallonnes la différence entre le revenu moyen des ménages flamands et celui des ménages wallons multipliés par les coefficients de la variable « revenu » issus des régressions calculées ci-dessus[17]. Le tableau 12 présente les résultats globaux et le tableau 13 les résultats par décile.

[17] Cet exercice a été réalisé pour les 132 catégories de biens établies par nos soins.

Tableau 12 : Inflation cumulée sur la période 2000-2011 ressentie par les ménages wallons, par les ménages wallons s'ils avaient perçu un revenu équivalent à celui des ménages flamands, et par les ménages flamands (en %)

	Inflation ressentie par les ménages wallons	**Inflation ressentie par les ménages wallons s'ils avaient perçu le même revenu que les ménages flamands**	**Inflation ressentie par les ménages flamands**
2000	2,9	2,9	2,6
2001	5,3	5,3	5,1
2002	6,6	6,6	6,5
2003	8,1	8,1	8,0
2004	10,3	10,3	9,9
2005	13,2	13,2	12,5
2006	15,3	15,2	14,3
2007	17,5	17,4	16,5
2008	22,5	22,3	21,0
2009	22,4	22,2	21,7
2010	25,4	25,2	24,4
2011	**30,0**	**29,7**	**28,5**

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

Tableau 13 : Inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages wallons, par les ménages wallons s'ils avaient perçu un revenu équivalent à celui des ménages flamands, et par les ménages flamands selon le décile de revenus auquel ils appartiennent (en %)

	Décile 1	**Décile 2**	**Décile 3**	**Décile 4**	**Décile 5**	**Décile 6**	**Décile 7**	**Décile 8**	**Décile 9**	**Décile 10**
Ménages wallons	34,3	35,9	34,0	34,2	33,2	32,6	31,0	29,8	28,5	29,4
Ménages wallons avec revenu flamand	34,2	35,7	33,8	34,0	32,8	32,2	30,7	29,5	28,2	29,5
Ménages flamands	33,9	32,7	31,7	30,0	31,1	29,4	28,2	28,6	27,9	26,9

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

Le tableau 12 le montre, si les ménages wallons avaient bénéficié d'un revenu équivalent à celui des ménages flamands sur la période 1999 à 2010, l'inflation cumulée ressentie par ces ménages auraient été de 29,7%. En d'autres termes, on peut dire que l'effet revenu ne joue que très peu pour expliquer la différence d'inflation ressentie entre les ménages wallons et les ménages flamands. Les disparités d'inflation ressentie s'explique donc principalement par des préférences régionales différentes. D'après nos estimations, 84% de la différence d'inflation ressentie entre les Wallons et les Flamands sur la période 2000 à 2011 s'expliquerait par des préférences régionales pour des biens et services dont la croissance des prix a été plus forte que sur les autres biens et services. Ce même constat s'observe également dans le tableau 13 quel que soit le décile de revenu.

2. Les résultats sont-ils robustes ?

Les résultats de la section 1 ont été établis dans un cadre d'hypothèses explicitées au point 1.1. Dans quelle mesure les résultats se modifient-ils si nous levons ces hypothèses ? La réponse à cette question nous permettra d'éprouver la robustesse des résultats obtenus. Elle constitue l'objet de la présente section. Pour ce faire, nous modifions, tour à tour, trois hypothèses dans la méthodologie de calcul de l'inflation ressentie par les ménages. Premièrement, nous testons si les résultats se modifient lorsque les dépenses des ménages sont standardisées pour tenir compte de la taille du ménage. Deuxièmement, nous observons les conséquences de la prise en compte dans nos calculs des loyers fictifs des propriétaires. Enfin, nous différencions l'évolution des prix par région pour certaines catégories de biens et services pour lesquelles il semble opportun d'utiliser des prix régionaux (logement et marché de l'énergie).

2.1. Les dépenses moyennes standardisées par ménages

Pour établir les résultats présentés à la section 1, nous avons utilisé les dépenses moyennes par ménage dans les différentes catégories de produits. Or des ménages de taille différente peuvent présenter des structures de consommation fortement différentes[18]. Si le nombre moyen de personnes composant les ménages diffère d'une région à l'autre, la comparabilité des résultats établis à la section 1 pourrait souffrir d'un biais dû à la taille des ménages. Pour rendre les dépenses par ménages comparables, il est de coutume d'utiliser une échelle de standardisation. La DGSIE fournit, dans les EBM, les données de dépenses moyennes standardisées (également appelées dépenses moyennes « par Unité de Consommation Modifiée » (UCM)) par ménage selon l'échelle de l'OCDE. Cette échelle attribue un coefficient à chacun des membres du ménage : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes du ménage âgées de plus de 14 ans et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Le tableau 14 présente l'inflation cumulée sur la période 2000-2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile sur base des données de dépenses moyennes standardisées par ménage. Le tableau 15 présente également, pour la Flandre, la Wallonie et pour le Royaume, l'inflation cumulée de l'an 2000 à 2011, ressentie par les ménages selon le décile auquel ils appartiennent. Pour rappel, les résultats pour Bruxelles ne sont pas repris pour la même raison qu'évoqué précédemment (cf. sous-section 1.1.2).

[18] Les dépenses représentant des coûts fixes (loyer, frais de chauffage et d'électricité,…) constitueront en général une part proportionnellement plus petite dans le budget des ménages dont la taille est plus grande.

Tableau 14 : Inflation cumulée sur la période 2000-2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile, calculs réalisés sur base des données de dépenses moyennes standardisées par ménage (en %)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
2000	2,2	2,6	2,9	2,7
2001	4,8	5,1	5,3	5,2
2002	6,4	6,6	6,6	6,6
2003	8,0	8,1	8,2	8,1
2004	9,8	10,0	10,4	10,1
2005	12,2	12,7	13,4	12,8
2006	14,2	14,5	15,5	14,8
2007	16,2	16,7	17,6	16,9
2008	20,9	21,3	22,8	21,7
2009	21,9	21,9	22,6	22,2
2010	24,1	24,6	25,7	25,0
2011	**27,5**	**28,9**	**30,3**	**29,2**

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

Tableau 15 : Inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile et le décile de revenus standardisés auquel ils appartiennent, calculs réalisés sur base des données de dépenses moyennes standardisées par ménage (en %)

	Décile 1	Décile 2	Décile 3	Décile 4	Décile 5	Décile 6	Décile 7	Décile 8	Décile 9	Décile 10
Flandre	33,6	34,0	32,0	30,5	29,4	29,2	29,8	28,8	28,9	27,2
Wallonie	33,9	34,9	34,7	32,7	33,2	32,3	32,4	30,0	28,7	30,1
Royaume	32,2	31,5	31,8	30,2	29,7	29,4	29,2	28,2	28,1	27,9

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

Les tableaux 14 et 15 confirment les résultats établis dans la section 1. D'une part, les disparités régionales dans l'inflation ressentie par les ménages restent similaires à ceux établis précédemment en utilisant les données de dépenses moyennes standardisées. Selon ces données, l'inflation moyenne ressentie par les ménages flamands sur la période 2000-2011 se chiffrerait à 28,9% contre 27,5% et 30,3% respectivement pour les ménages bruxellois et wallons. D'autre part, les mêmes disparités en matière d'inflation ressentie au niveau des déciles de revenu s'affichent également. Notons toutefois qu'avec les données de dépenses moyennes standardisées, les 7 premiers déciles en Wallonie, soit 70% de la population, auraient ressenti une inflation supérieure à 32% de 2000 à 2011. Ce même constat vaut en Flandre seulement pour les 3 premiers déciles.

2.2. Les loyers imputés

Pour calculer l'inflation ressentie par les ménages dans la section 1, nous n'avons pas pris en compte, dans notre méthodologie de calcul, les loyers fictifs (ou loyers imputés) des propriétaires (cf. point 1.1.2.) car ils ne constituent pas une dépense réelle au même sens que les autres dépenses de consommation des ménages. Ces loyers représentent en fait le loyer que les propriétaires demanderaient s'ils devaient louer leur propre habitation. Bien qu'ils ne constituent pas une dépense réelle, la prise en compte de ces loyers fictifs a l'avantage de rendre comparable les structures de consommation entre des ménages locataires et

propriétaires de leur logement. A ce titre, certains auteurs recommandent de tenir compte des loyers imputés[19].

Le tableau 16 présente l'inflation cumulée sur la période 2000-2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile lorsque nous tenons compte des loyers fictifs dans la structure de consommation des ménages. Par ailleurs, l'inflation sur les loyers imputés a été calculée sur base de l'évolution des loyers fictifs moyens nationaux par ménage propriétaire dans les EBM. Le tableau 17 présente également, pour la Flandre, la Wallonie et pour le Royaume, l'inflation cumulée de l'an 2000 à 2011, ressentie par les ménages selon le décile auquel ils appartiennent lorsque nous tenons compte des loyers imputés. A nouveau, les résultats pour Bruxelles ne sont pas repris pour la même raison qu'évoqué précédemment.

Tableau 16 : Inflation cumulée sur la période 2000-2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile, lorsque nous tenons compte des loyers imputés (en %)

	Bruxelles	**Flandre**	**Wallonie**	**Royaume**
2000	2,3	2,6	2,9	2,7
2001	4,7	4,9	5,1	4,9
2002	6,4	6,5	6,6	6,6
2003	7,8	7,8	7,9	7,8
2004	9,7	9,8	10,1	9,9
2005	11,5	11,7	12,4	11,9
2006	12,4	12,0	13,0	12,3
2007	14,4	14,0	15,1	14,4
2008	18,8	18,3	19,8	18,8
2009	20,9	20,4	21,2	20,6
2010	22,9	22,8	23,9	23,2
2011	**26,2**	**26,6**	**28,1**	**27,0**

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

Tableau 17 : Inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile et le décile de revenus auquel ils appartiennent, lorsque nous tenons compte des loyers imputés (en %)

	Décile 1	**Décile 2**	**Décile 3**	**Décile 4**	**Décile 5**	**Décile 6**	**Décile 7**	**Décile 8**	**Décile 9**	**Décile 10**
Flandre	30,4	29,9	28,6	27,5	28,4	27,5	26,5	27,0	26,4	25,5
Wallonie	31,9	32,5	31,6	31,6	30,5	30,4	28,7	28,1	27,2	27,9
Royaume	**29,6**	**29,5**	**28,2**	**28,8**	**27,1**	**27,7**	**26,4**	**26,6**	**26,0**	**25,9**

Sources : DGSIE, ICN et calculs CERPE.

Les tableaux 16 et 17 le montrent, tenant compte des loyers imputés dans les calculs, l'inflation ressentie par les ménages sur la période 2000-2011 serait globalement plus faible que celle à laquelle nous avons abouti dans la section 1. Ce résultat est dû à l'inflation constatée sur les loyers fictifs plus faible que l'indice général. Toutefois, nous constatons les mêmes disparités interrégionales que celles mises en évidence dans la section 1. L'inflation ressentie par les ménages wallons demeure supérieure à celle des ménages flamands et bruxellois.

[19] Voir à ce propos, Driant et Jacquot (2005) et Bigot (2009).

2.3. Les prix régionaux

Comme nous l'avons signalé dans la section 1.1.1., l'utilisation de prix nationaux peut constituer une hypothèse forte pour mesurer l'inflation ressentie par les ménages dans chaque région. Dans cette section, nous levons cette hypothèse et observons dans quelle mesure l'utilisation de prix régionaux modifie nos résultats. Pour ce faire, nous différencions, par région, les indices de prix pour deux catégories de produits pour lesquelles, des évolutions de prix différentes selon la région pourraient a priori se marquer. Il s'agit des prix des logements et des prix de l'énergie[20]. Nous calculons leur impact sur les résultats tour à tour puis leur effet conjoint.

2.3.1. Différenciation des prix du logement par région

L'exercice présenté dans cette sous-section consiste à différencier par région l'évolution des loyers réels non-sociaux et d'observer les conséquences sur l'inflation ressentie par les ménages des trois régions du royaume. Pour ce faire, nous avons utilisé les données de loyers moyens par ménage locataire issues des EBM. En ce qui concerne la région bruxelloise, une seconde source de données a pu être exploitée. Il s'agit des données collectées par l'Observatoire régional de l'habitat de la région bruxelloise[21]. Malheureusement, pour la Wallonie et la Flandre, nous n'avons pu trouver d'autres sources pour estimer l'évolution des loyers réels non-sociaux dans ces deux régions.

Le tableau 18 présente les résultats de l'inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages selon leur région de domicile lorsque l'évolution des prix des loyers réels non-sociaux est différenciée par région.

Tableau 18 : Inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile lorsque l'évolution des prix des loyers réels non-sociaux est différenciée par région (%)

Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
30,2*	28,5	29,7	28,8

** Sur base de données de l'Observatoire régional de l'habitat de la région bruxelloise estimant l'évolution des loyers à Bruxelles, nous obtenons une inflation cumulée de 27,9%.*
Sources : DGSIE, ICN, Observatoire régional de l'habitat de la région bruxelloise et calculs CERPE.

Le tableau 18 le montre, en utilisant des indices différenciés par région pour la catégorie des loyers non-sociaux, l'inflation ressentie par les ménages bruxellois semble être considérablement plus importante lorsque nous prenons en compte l'évolution spécifique des loyers à Bruxelles. Selon les données de loyer des EBM, l'inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages bruxellois serait de 30,2% contre 27,9% d'après les données de l'Observatoire régional de l'habitat de la région bruxelloise. Rappelons que ces deux sources de données estiment l'évolution des loyers à Bruxelles sur base d'une enquête réalisée sur un

[20] Rappelons que la catégorie «Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » constitue une catégorie importante. De 2000 à 2011, elle contribue pour 7,5 points de pourcentage dans l'inflation ressentie par les ménages belges (cf. tableau 8) et représente près de 14% de leur budget (cf. tableau 7). Différencier de manière régionale l'évolution des prix de cette catégorie pourrait en conséquence modifier l'inflation ressentie par les ménages bruxellois, flamands et wallons.
[21] De Keersmaecker (2008 et 2011).

échantillon de la population. Toutefois, ces deux sources statistiques montrant une évolution des loyers à Bruxelles plus rapide que la moyenne nationale, elles nous invitent toutes deux à considérer le résultat obtenu pour la région bruxelloise dans la section 1.2. avec la plus grande prudence.

2.3.2. Différenciation des prix de l'énergie par région

Dans cette sous-section, nous différencions à présent par région les prix de l'énergie et observons dans quelle mesure leur utilisation modifie l'inflation ressentie par les ménages des trois régions du royaume. La régionalisation de la réglementation des prix de l'énergie datant de 2003, il nous a semblé opportun de ne différencier le prix de l'énergie qu'à partir de l'année 2004. Pour ce faire, nous avons collectée des données régionales sur l'évolution du prix de l'électricité et du gaz naturel de la Vlaams Reguleringinstantie voor de Elektriciteits- en Gasmarkt (VREG) de 2004 à 2007[22] et de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) pour la période 2007 à 2011[23]. D'après ces données, il semblerait que le prix du gaz naturel aurait évolué sur la période 2004 à 2011 dans des proportions similaires dans les trois régions du Royaume. Par contre, en ce qui concerne les prix de l'électricité, on note une croissance plus importante en Wallonie et à Bruxelles par rapport à celle de la Flandre pour la période 2004 à 2007 et l'inverse pour la période 2007 à 2011. La plus grande croissance sur la dernière période en Flandre s'explique, selon le rapport de la CREG, par une augmentation plus rapide des coûts de distribution en Flandre sur cette période.

Le tableau 19 présente les résultats de l'inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages selon leur région de domicile lorsque l'évolution des prix de l'électricité est différenciée par région.

Tableau 19 : Inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile lorsque l'évolution des prix de l'électricité est différenciée par région (%)

Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
27,4	28,8	29,9	28,8

Sources : DGSIE, ICN, CREG, VREG et calculs CERPE.

A la lecture du tableau 19, nous observons que, comparativement aux résultats établis dans la section 1.2, l'inflation ressentie serait légèrement moins élevée pour les ménages bruxellois et wallons lorsqu'on différencie, par région, les prix de l'électricité, et plus élevée pour les ménages flamands. Les disparités interrégionales dans l'inflation ressentie par les ménages resteraient toutefois importantes.

2.3.3. Différenciation des prix du logement et de l'énergie par région

Finalement, dans cette dernière sous-section, nous différencions par région les prix des loyers réels non-sociaux et de l'électricité, et estimons leur impact conjoint sur nos résultats d'inflation ressentie par les ménages. Les résultats sont présentés dans le tableau 20.

[22] http://www.vreg.be/sites/default/files/rapporten/rapp-2007-2.pdf.
[23] http://www.creg.info/pdf/Etudes/F1096FR.pdf.

Tableau 20 : Inflation cumulée de 2000 à 2011 ressentie par les ménages selon leur lieu de domicile lorsque les évolutions des prix des loyers réels non-sociaux et de l'électricité sont différenciées par région (%)

Bruxelles	**Flandre**	**Wallonie**	**Royaume**
30,0*	28,7	29,7	28,8

**Sur base de données de l'Observatoire régional de l'habitat de la région bruxelloise estimant l'évolution des loyers à Bruxelles, nous obtenons une inflation ressentie de 27,8%.*
Sources : DGSIE, ICN, CREG, VREG, Observatoire régional de l'habitat de la région bruxelloise et calculs CERPE.

Le tableau 20 le montre, en combinant les évolutions différenciées par région des loyers réels non-sociaux et de l'électricité, les disparités dans l'inflation ressentie par les ménages flamands et wallons auxquels nous aboutissons restent similaires à celles établies dans la section 1.2. Pour les ménages bruxellois par contre, notons que les résultats sont à considérer avec prudence car la différenciation des prix au niveau régional semble nous montrer une inflation ressentie plus importante pour ces ménages.

Conclusion

En mars 2013, Vincent Bodart et Jean Hindriks ont mis en évidence, sur la période de l'an 2000 à 2011, l'existence de différences d'inflation ressentie entre les ménages belges appartenant à des déciles de revenus différents. Partant du constat établi par ces deux auteurs au niveau national, ce cahier de recherche a exploré de manière complémentaire cette question en y apportant un éclairage au niveau régional.

D'un point de vue méthodologique, dans ce cahier de recherche, les inflations régionales ressenties par les ménages sont calculées en appliquant l'évolution nationale des prix des biens et services aux proportions dans lesquelles ces biens et services sont consommés par les ménages de chaque région.

D'après nos estimations, l'inflation cumulée sur la période de 2000 à 2011 ressentie par les ménages belges se chiffre à 28,8%. Notre étude montre par ailleurs qu'il existe des disparités régionales en matière d'inflation ressentie par les ménages belges. Selon nos estimations, de 2000 à 2011, les ménages wallons ont ressenti davantage l'inflation (30%), au contraire des ménages flamands (28,5%) et bruxellois (27,4%).

En décomposant ces résultats par décile de revenus, notre étude confirme le résultat établi par Bodart et Hindriks (2013) selon lequel l'inflation ressentie par les ménages belges appartenant aux déciles de revenus les plus faibles est plus importante que celle ressentie par les ménages des déciles de revenus plus élevés. Ce résultat s'observe également au niveau régional.

Notre contribution a ensuite exploré les sources des disparités d'inflation ressentie observées entre les régions sur la période 2000 à 2011. Deux sources peuvent les expliquer, à savoir un effet revenu et un effet de préférences régionales pour des biens et services ayant subi une plus forte augmentation de prix. A partir d'un exercice économétrique, nous avons déduit que les parts des biens et services dans le budget du ménage peuvent être significativement expliquées par le niveau de revenu du ménage, et qu'à revenu identique, le comportement de consommation des ménages varie selon la région de domicile.

A l'aide de la méthode « shift-share », nous avons ensuite pu isoler l'effet des préférences régionales de celui du niveau de revenu et conclure que plus de 80% de la différence entre l'inflation ressentie par les ménages wallons et flamands sur la période 2000 à 2011 provient de préférences régionales différentes.

Dans la seconde section du présent cahier, nous avons testé la robustesse des disparités régionales auxquelles nous avons abouti sur base de notre méthodologie. Trois modifications de la méthodologie de calcul ont alors été étudiées : la prise en compte de dépenses moyennes standardisées par ménages, des loyers imputés et la différenciation de certaines évolutions régionales de prix (logement et prix de l'énergie). Ces tests de robustesses corroborent les résultats précédemment établis pour la Flandre et la Wallonie.

Bibliographie

Bigot, R., *Le logement pèse de plus en plus dans le budget des ménages européens*, Informations sociales, N°155, p. 14-23, 2009.

Bodart, V. & Hindriks, J., *Les Belges sont-ils tous égaux face à l'inflation ?*, Regards Economiques, N°46, Novembre 2006.

Bodart, V. & Hindriks, J., *Les inégalités d'inflation selon l'âge et le revenu*, Regards Economiques, N°102, Mars 2013.

Bogaert, H. & Robette, F., *Effets d'un choc pétrolier sur la structure des revenus en présence du mécanisme belge d'indexation*, Papier présenté lors du 20e Congrès des Economistes Belges de Langue Française, Novembre 2013.

Driant, J-C. et Jacquot, A., *Loyers imputés et inégalités de niveau de vie*, Economie et statistique, N° 381-382, 2005.

M.-L. De Keersmaecker, *Observatoire des loyers 2008*, Observatoire régional de l'habitat, Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, 2008.

M.-L. De Keersmaecker, *Observatoire des loyers : enquête 2011*, Observatoire régional de l'habitat, Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, 2011.

Vlaamse Reguleringsinstantie voor de Elektriciteits- en Gasmarkt (VREG), *Marktrapport : de Vlaamse energiemarkt in 2006*, Bijlage 3, p. 30, 2006.

Sites Internet consultés

Site de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) :
http://www.creg.be/fr/index.html

Site de la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) :
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/budget_des_menages/

Site de la Vlaamse Reguleringsinstantie voor de Elektriciteits- en Gasmarkt (VREG) :
http://www.vreg.be/sites/default/files/rapporten/rapp-2007-2.pdf

Site de l'Observatoire régional de l'habitat en région bruxelloise :
http://www.slrb.irisnet.be/publications/observatoire-regional-du-logement

Annexes

Tableau A : Structure de consommation moyenne de 2000 à 2011 des ménages **flamands** selon le décile auxquels ils appartiennent (en %)

Catégorie	**Décile**									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. Produits alimentaires et boissons	18,3	17,6	18,1	17,9	18,0	17,4	16,8	16,9	16,3	15,3
2. Tabac	1,3	1,3	1,0	1,2	1,0	1,0	0,9	0,7	0,5	0,4
3. Articles d'habillement et articles chaussants	3,5	3,2	4,1	4,1	4,7	5,4	6,2	6,5	6,6	7,1
4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	21,0	18,8	17,1	15,0	12,9	12,4	10,3	9,7	8,5	7,7
5. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	5,2	5,4	6,0	5,7	5,9	6,5	6,5	6,6	7,5	8,8
6. Dépenses de santé	5,1	5,9	5,6	5,8	5,8	5,2	4,9	5,0	4,7	4,5
7. Transports	6,7	8,5	8,0	10,1	9,8	12,1	12,5	13,0	15,4	16,1
8. Communications	3,0	3,2	3,2	3,1	3,1	3,0	3,1	3,0	2,7	2,5
9. Loisirs et culture	8,7	9,6	10,3	10,2	10,3	10,9	11,4	11,9	11,9	11,8
10. Enseignement	0,0	0,0	0,1	0,3	0,7	0,8	1,0	1,1	1,4	1,4
11. Hôtels, cafés et restaurants	6,1	6,5	7,0	6,9	6,6	6,6	6,6	6,7	6,7	6,2
12. Autres biens et services	10,9	10,4	10,9	11,7	11,5	12,2	12,9	12,3	12,9	12,9
13. Autres*	10,0	9,7	8,8	8,0	9,5	6,6	6,8	6,6	4,8	5,3

*Sources : DGSIE et calculs CERPE. *Dépenses non représentatives des consommations moyennes nationale et régionales dans les EBM.*

Tableau B : Structure de consommation moyenne de 2000 à 2011 des ménages **wallons** selon le décile auxquels ils appartiennent (en %)

Catégorie	**Décile**									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. Produits alimentaires et boissons	19,1	19,5	18,8	18,7	19,1	18,8	18,7	17,7	17,3	15,4
2. Tabac	1,7	1,5	1,4	1,1	1,1	1,2	1,0	0,8	0,6	0,6
3. Articles d'habillement et articles chaussants	2,1	2,5	3,0	3,1	3,6	4,3	4,7	5,0	5,7	5,6
4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	28,5	25,5	21,1	18,2	15,8	13,9	11,8	10,8	9,8	8,2
5. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	4,1	4,4	4,6	5,8	5,3	6,5	7,1	6,7	6,2	7,1
6. Dépenses de santé	5,2	5,6	5,9	6,1	5,7	5,5	5,5	5,4	4,8	4,4
7. Transports	5,0	5,5	6,7	7,2	8,5	10,8	11,0	14,2	16,3	18,0
8. Communications	3,4	3,6	3,7	3,3	3,5	3,3	3,2	2,9	2,8	2,6
9. Loisirs et culture	8,8	8,6	8,9	9,9	10,6	10,3	11,0	11,4	11,6	11,6
10. Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,6	0,8	1,0	1,1	1,1
11. Hôtels, cafés et restaurants	3,8	3,3	3,8	4,0	4,5	4,1	4,7	4,9	4,8	5,1
12. Autres biens et services	7,1	9,3	9,2	9,6	10,4	10,7	11,1	11,2	12,5	13,9
13. Autres*	11,3	10,8	12,9	13,0	11,7	10,0	9,4	8,0	6,6	6,5

*Sources : DGSIE et calculs CERPE. *Dépenses non représentatives des consommations moyennes nationale et régionales dans les EBM.*

Cahiers de recherche

Série Politique Economique

2006

N°1 – 2006/1	N. Eyckmans, O. Meunier et M. Mignolet	La déduction des intérêts notionnels et son impact sur le coût du capital.
N°2 – 2006/2	R. Deschamps	Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement?
N°3 – 2006/3	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016.
N°4 – 2006/4	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016.
N°5 – 2006/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016.
N°6 – 2006/6	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016.
N°7 – 2006/7	R. Deschamps	Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir.
N°8 – 2006/8	O. Meunier, M. Mignolet et M-E Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du « Manifeste pour une Flandre indépendante ».
N°9 – 2006/9	J. Dubois et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets 2006 des entités fédérées.
N°10 – 2006/10	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses privées et publiques de recherche et développement : diagnostic et perspectives en vue de l'objectif de Barcelone.

2007

N°11 – 2007/1	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : une approche historique
N°12 – 2007/2	O. Meunier et M. Mignolet	Mobilité des bases taxables à l'impôt des sociétés.
N°13 – 2007/3	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Croissance du secteur industriel entre 1995 et 2004 : une comparaison Wallonie – Flandre.
N°14 – 2007/4	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2007 à 2017.
N°15 – 2007/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2007 à 2017.
N°16 – 2007/6	V. Schmitz, C. Janssens, J. Dubois et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2007 à 2017.
N°17 – 2007/7	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2007 à 2017.
N°18 – 2007/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des Entités fédérées.
N°19 – 2007/9	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois (De Boeck Université, 2007).
N°20 – 2007/10	R. Deschamps	Fédéralisme ou scission du pays
N°21 – 2007/11	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Premières expériences de projections macroéconomiques régionales à l'aide d'une démarche « top-down ».

2008

N°22 – 2008/1	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Financement des Régions, clé IPP et démographie.
N°23 – 2008/2	A. Joskin, N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Salaires et coût du travail : constat émergeant des données sectorielles régionales.

N°24 – 2008/3	M. Lannoy, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses régionales de R&D : diagnostic et perspectives en vue de l' « objectif de Barcelone ».
N°25 – 2008/4	S. Collet, G. Weickmans et R. Deschamps	Les politiques d'emploi et de formation en Belgique : estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires.
N°26 – 2008/5	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004.
N°27 – 2008/6	R. Deschamps	La politique de l'emploi et la négociation salariale dans l'Etat fédéral belge. Ce texte est paru dans l'ouvrage « Réflexions sur le Fédéralisme Social – Gedachten over Sociaal Federalisme », Bea Cantillon ed, ACCO, février 2008.
N°28 – 2008/7	H. Laurent, O. Meunier et M. Mignolet	Quel instrument choisir pour relancer les investissements dans les régions en retard ?
N°29 – 2008/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2008 à 2018. Ce document a été présenté lors du 17e Congrès des Economistes belges de Langue française (Louvain-la-Neuve, 21 et 22 Novembre 2007).
N°30 – 2008/9	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2008 à 2018.
N°31 – 2008/10	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2008 à 2018.
N°32 – 2008/11	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2008 à 2018.
N°33 – 2008/12	V. Schmitz et R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique – Evolutions et comparaisons communautaires.
N°34 – 2008/13	R. Deschamps	Enseignement francophone. On peut faire mieux, mais comment ?
N°35 – 2008/14	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2008 des Entités fédérées

2009

N°36 – 2009/01	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2006 : une comparaison Wallonie - Flandre
N°37 – 2009/02	C. Ernaelsteen, M. Dejardin	La performance macroéconomique wallonne. Quelques points de repères.
N°38 – 2009/03	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2009 à 2019.
N°39 – 2009/04	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2009 à 2019.
N°40 – 2009/05	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2009 à 2019.
N°41 – 2009/06	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2009 à 2019.
N°42 – 2009/08 (version détaillée)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.
N°42 – 2009/08 (version succinte)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.

2010

N°43 – 2010/01	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2009 des Entités fédérées
N°44 – 2010/02	R. Deschamps	Proposition pour un Fédéralisme plus performant : Responsabilisation, coordination, coopération.
N°45 – 2010/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de

	Streel et R. Deschamps	2010 à 2020.
N°46 – 2010/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2010 à 2020.
N°47 – 2010/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2010 à 2020.
N°48 – 2010/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2010 à 2020.
N°49 – 2010/07	R. Deschamps	Un meilleur enseignement en Communauté française – Nous le pouvons si nous le voulons.
N°50 – 2010/08	P. Pousset, M-E. Mulquin et M. Mignolet	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2007 : une comparaison Wallonie – Flandre.
N°51 – 2010/09	E. Hermans, V. Schmitz, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2010 des Entités fédérées.

2011

N°52 – 2011/01	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les Régions disposent d'une large autonomie fiscale : Inventaire des compétences et estimations chiffrées.
N°53 – 2011/02	M. Lannoy, M.-E. Mulquin et M. Mignolet	Transferts interrégionaux et soldes nets à financer régionaux belges : quelques considérations arithmétiques et les réalités 2006-2010.
N°54 – 2011/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2011 à 2021.
N°55 – 2011/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2011 à 2021.
N°56 – 2011/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2011 à 2021.
N°57 – 2011/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2011 à 2021.
N°58 – 2011/07	M.-E. Mulquin et K. Senger	Interregional transfers and economic convergence of regions.
N°59 – 2011/08	C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin et P. Pousset	Les dynamiques de croissance régionale : Flandre et Wallonie font jeu égal. Que cachent ces observations ? - Analyse de la croissance du secteur marchand en Wallonie et en Flandre entre 2003 et 2008.
N°60 – 2011/09	E. Hermans, V. Schmitz, B. Scorneau, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2011 des Entités fédérées.

2013

N°61 – 2013/01	B. Scorneau, S. Thonet, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2012 des Entités fédérées.
N°62 – 2013/02	S. Thonet, B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	L'autonomie fiscale des Régions : Inventaire des compétences et estimations chiffrées.
N° 63 – 2013/03	B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	The structure of expenditure of the Regions and Communities in Belgium: a comparison 2002-2011 (in « The Return of the Deficit, Public Finance in Belgium over 2000-2010 »).
N°64 – 2013/04	S. Thonet, B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2013 des Entités fédérées.
N°65 – 2013/05	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, P. Pousset, M. Dejardin et M. Mignolet (CERPE), S. Avanzo, J. Bouajaja, L. de Wind, S. Flament, P. Kestens, R. Plasman et I. Tojerow (DULBEA)	La 6ème réforme de l'Etat : Impact budgétaire du transfert de compétences et des nouvelles modalités de financement.
N°66 – 2013/06	S. Thonet, B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°67 – 2013/07	V. Schmitz, S. Thonet, B. Scorneau et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.

N°68 – 2013/08	B. Scorneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°69 – 2013/09	B. Scorneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°70 – 2013/10	I. Clerbois, C. Ernaelsteen	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique - Diagnostic en vue de l'objectif "Europe 2020".
N°71 – 2013/11	B. Scorneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	La 6ème réforme de l'Etat : Perspectives budgétaires de la Communauté française et des Régions wallonne et bruxelloise et enjeux pour leurs politiques budgétaires.
N°72 – 2013/12	C. Ernaelsteen, M. Romato	Disparités régionales d'inflation ressentie par les ménages en Belgique : constat pour la période 2000 – 2011.